

Conférence sur l'intelligence artificielle Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable

28-30 novembre 2025 | Kuala Lumpur (Malaisie)

Note d'orientation

Introduction

Le monde est au cœur d'une transformation technologique profonde, impulsée par l'intelligence artificielle (IA). La vitesse et l'ampleur sans précédent du développement de l'IA créent à la fois des opportunités immenses pour accélérer le progrès humain et des risques importants pour les droits fondamentaux, les processus démocratiques et la stabilité mondiale. Tant par son impact sur l'économie et l'avenir du travail que par son rôle dans les services publics et la sécurité nationale, entre autres, l'IA reconfigure nos sociétés. Pour les parlements, qui constituent le pilier de nos démocraties, prendre part à cette mutation n'est pas un choix, mais une nécessité impérieuse.

L'intégration croissante des systèmes d'IA dans nos sociétés expose les législateurs à des défis inédits et complexes. Il s'agit notamment du risque que les biais algorithmiques perpétuent et amplifient les inégalités existantes, de vagues de désinformation sophistiquée susceptible d'éroder la confiance du public et de perturber les élections, ainsi que de la nécessité d'établir des responsabilités claires pour les systèmes autonomes. Si les législateurs n'agissent pas de manière proactive et éclairée, l'IA pourrait se développer et se déployer au détriment des valeurs collectives, des droits humains et de l'état de droit.

La gestion de ces risques est l'une des faces de la médaille. En parallèle, les parlements disposent d'une opportunité majeure de tirer parti de l'IA en tant qu'outil puissant pour renforcer leurs institutions. En adoptant l'IA de manière stratégique et responsable, ils peuvent accroître leur efficacité, améliorer leurs capacités de recherche et d'analyse, et renforcer les processus législatifs pour mieux remplir leurs missions et répondre aux besoins des peuples qu'ils représentent. Il est indispensable, pour une approche complète de l'IA, de tenir compte de ces deux aspects, à savoir la nécessité non seulement d'une gouvernance solide de l'IA dans la société, mais aussi de l'adoption proactive et mesurée de l'IA par les parlements. Ces deux aspects seront au cœur des discussions et de la réflexion qui orienteront la Conférence.

Objectifs et principes de la Conférence

Le Parlement de Malaisie, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), l'Union interparlementaire (UIP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont le plaisir d'organiser la Conférence. Cet événement, qui constituera une plateforme mondiale majeure, sera l'occasion pour les législateurs et les fonctionnaires parlementaires de renforcer leurs compétences, d'échanger leurs connaissances et de tracer ensemble une voie commune vers une utilisation et une gouvernance responsables de l'IA.

La Conférence s'articulera autour de deux objectifs principaux :

1. **Renforcer la coopération, le dialogue et le partage de connaissances entre parlements en matière de gouvernance de l'IA.**
2. **Stimuler la volonté politique en faveur du renforcement des capacités nationales en matière d'IA, y compris de son utilisation au sein des institutions parlementaires.**

Afin de garantir un échange constructif et efficace, la Conférence s'appuiera sur quatre principes directeurs. Aussi, elle sera :

- 👤 **axée sur l'être humain** : donner la priorité à l'impact sur les personnes et au bien-être des citoyens dans toutes les discussions ;
- ⚖️ **fondée sur les droits** : établir des recommandations sur la base des cadres relatifs aux droits de l'homme ;
- 👏 **participative** : encourager la participation active de tous les participants avant, pendant et après l'événement ;
- 🎯 **orientée vers l'action** : mettre l'accent sur des résultats concrets et sur les prochaines étapes.

Déroulement de la Conférence

La Conférence sera organisée selon une structure dynamique en modules, permettant d'explorer en profondeur les principaux enjeux. Dans le cadre du thème général, le programme prévoit deux volets lors desquels les questions suivantes seront mises en avant :

Volet 1 – Les politiques en matière d'IA : ce volet sera axé sur les enjeux en matière de législation et de contrôle de l'IA. L'accent sera mis sur la transposition des principes éthiques en lois applicables, ainsi que sur l'analyse du paysage géopolitique de l'IA et la nécessité d'adapter les approches aux contextes locaux et régionaux. Les modules auront les thèmes et objectifs suivants :

- 🔄 **La transformation sociétale** : analyser l'impact de l'IA sur l'emploi, les services publics, la santé et l'environnement.
- 👤 **Les préjudices liés au genre** : lutter contre le partage sans consentement d'images intimes et les biais algorithmiques, et promouvoir une IA sensible au genre.
- 🏛️ **L'élaboration des lois et le contrôle** : explorer des approches législatives flexibles et garantir la reddition de comptes des gouvernements.
- 🏗️ **Le renforcement des capacités nationales** : discuter des stratégies, des investissements, de la gouvernance des données ainsi que de l'éducation et de la formation au niveau national.
- 🌐 **La coopération internationale** : s'associer à des initiatives mondiales et à des cadres régionaux.

Volet 2 – L'IA dans les parlements : ce volet sera consacré à la mise en œuvre concrète et à la gouvernance de l'IA dans les travaux parlementaires, en examinant comment les stratégies et outils fondés sur l'IA peuvent améliorer les processus, accroître l'efficacité des parlements et renforcer les institutions démocratiques. Les modules auront les thèmes et objectifs suivants :

- 🧠 **Le développement des compétences en matière d'IA** : proposer une formation pratique pour les parlementaires sur l'IA et développer leur aptitude à exploiter et traiter les données dans

le contexte parlementaire.

⚙️ **L'utilisation de l'IA dans les parlements** : examiner les systèmes, la gouvernance, les applications concrètes, les modalités d'acquisition et la souveraineté des données.

👤 **Le futur des parlements** : étudier l'impact de l'IA sur l'évolution du rôle des parlements et de leurs membres, et sur la mobilisation des citoyens.

Afin de garantir un apprentissage riche, stimulant et varié, la Conférence sera conçue de manière à offrir aux participants un choix non seulement de thématiques, mais aussi de formats. Ainsi, au-delà du format classique des réunions-débat, la Conférence proposera une combinaison dynamique d'ateliers interactifs, d'exercices collaboratifs de résolution de problèmes et de séances pratiques axées sur l'action, afin que chaque participant puisse s'impliquer selon son style d'apprentissage et les objectifs qu'il poursuit au sein de la Conférence. Les conclusions de la Conférence seront consignées dans un document final.

Participation

Sont invités à participer à la Conférence :

- Les parlementaires, en particulier ceux qui siègent dans les commissions concernées et ceux qui contribuent activement aux travaux législatifs et de contrôle en matière d'IA dans leur parlement.
- Les hauts fonctionnaires parlementaires, y compris les directeurs généraux, les secrétaires généraux, les responsables des services d'information, ainsi que les services informatiques et de recherche.

Les parlements sont priés d'inscrire leur délégation via le lien suivant :

<https://forms.cloud.microsoft/e/tU2d6bKsGr>

La date limite d'inscription est fixée au **11 octobre 2025**.

Chaque parlement pourra inscrire au maximum trois participants. Les parlements sont priés de coordonner la désignation de leur délégation par les canaux habituels, tels que le Bureau du Président ou de la Présidente du parlement, la section de l'APC ou le Groupe de l'UIP. Il est en outre demandé aux parlements de veiller à une représentation diversifiée et équilibrée au sein de leur délégation, notamment en termes de parité hommes-femmes.

Les coûts liés à la participation, notamment les frais de déplacement et d'hébergement, seront à la charge des participants.

Points importants :

- Les parlements sont encouragés à inscrire leur délégation dès que possible.
- **Une confirmation d'inscription sera envoyée une semaine après la clôture des inscriptions.**
- Au maximum 200 personnes pourront s'inscrire à la Conférence.
- Une fois ce plafond de 200 participants atteint, les nouvelles inscriptions seront placées sur une liste d'attente.

Pour les parlements qui sont membres à la fois de l'APC et de l'UIP, il est possible que l'invitation à la



Conférence parviennent à deux bureaux différents. Si cela se présente, il est demandé à ces services de coordonner la désignation d'une seule délégation et d'éviter toute duplication des démarches.

Langues de travail

Les documents de travail seront disponibles en anglais, français et espagnol.

Un service d'interprétation sera assuré en anglais, français, espagnol et arabe pendant la Conférence.

Lieu

La Conférence aura lieu au [Kuala Lumpur Convention Centre \(KLCC\)](#).

Pour de plus amples informations, les personnes suivantes peuvent être contactées :

APC : James Pinnell – james.pinnell@cpahq.org

UIP : Andy Richardson – ar@ipu.org

PNUD : Osama Aljaber – osama.aljaber@undp.org